

M. Andras: Bien sûr, ces chiffres font suite à un calcul qui tient compte du coût de la vie et des hausses de salaire; la situation des travailleurs est donc nettement meilleure qu'avant, lorsque les hausses de salaire étaient apparemment plus élevées, mais s'accompagnaient d'une moins forte augmentation du coût de la vie.

M. Stanfield: Puis-je demander au ministre comment il compte nous faire croire que la situation du travailleur s'est améliorée de 5 p. 100 alors que la hausse de productivité par habitant est nettement inférieure? Le ministre des Finances ou lui-même peuvent-ils nous expliquer comment c'est possible?

M. Andras: Il est évident, je pense, que si l'inflation augmente plus vite que les salaires, c'est une surenchère continue qui ne fait qu'alimenter l'inflation, mais que si les deux diminuent et que les salaires augmentent davantage que le taux d'inflation, le travailleur y gagne. Je conviens que la question de la productivité nationale compte également, mais cela ne fait pas nécessairement partie de ce calcul.

● (1550)

[Français]

M. Yanakis: Monsieur le président, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de participer à ce débat de trois jours provoqué par la motion conservatrice par laquelle on demande au gouvernement de terminer à la fin de juin 1977 les contrôles du programme anti-inflation. C'est un privilège pour moi d'apporter ma modeste contribution à la discussion d'un sujet que je considère d'une grande importance pour les consommateurs, et surtout ceux qui sont moins en mesure de se défendre contre les pressions inflationnistes comme les personnes âgées, celles à leur retraite, les salariés non syndiqués ne recevant que le salaire minimum, et d'autres dans la même situation.

Je comprends difficilement le leader de l'opposition qui présente à ce moment-ci une motion de la sorte, au moment où les statistiques démontrent que le programme anti-inflation, après 18 mois d'existence, s'est avéré un des facteurs les plus positifs pour contrer la spirale des augmentations des prix et des salaires dont nous avons été témoins dans les années 1974-1975. Attitude étrange de la part des progressistes conservateurs que de présenter cette motion, alors qu'un récent sondage, en date du 4 mai dernier, démontrait que les Canadiens appuient à 70 p. 100 les contrôles, et que 60 p. 100 des entreprises indépendantes sont contre la levée des contrôles des prix et des salaires en 1977.

Monsieur l'Orateur, il serait intéressant de s'interroger sur l'attitude de l'opposition de ce temps-ci, de déroger du programme de législations importantes dont est actuellement saisie la Chambre pour s'attaquer à un programme qui a déjà fait ses preuves et reçu l'approbation des Canadiens. Voudrait-elle faire dévier l'attention du public sur les résultats des récents sondages sur la popularité des partis politiques? Ou tenter de faire oublier les résultats des récentes élections partielles? Qui ne pourrait mieux s'y prendre! Peut-être encore pour faire oublier les deux dernières défections dans leurs rangs, soit les députés de Crowfoot (M. Horner) et de Hochelega (M. Lavoie) qui sont passés à l'équipe libérale. Sans vouloir être malin, je pourrais ajouter qu'avant même que le coq ait chanté trois fois, d'autres éléments du parti progressiste conservateur, tant du Québec que d'ailleurs, seront de ce côté-ci ou auront quitté la politique active. Il est malheureux

Loi anti-inflation

qu'il ne soit pas ici, mais je remarquais hier le député de Joliette (M. La Salle) qui n'a pas eu beaucoup de succès au cours des récentes élections partielles, alors qu'il a mordu la poussière. Heureusement que le parti l'a bien attaché, car il aurait lui aussi déjà démissionné, ce qui d'ailleurs est sa marotte.

Enfin, les raisons semblent multiples, et puisque cette motion doit être débattue, voyons les faits. Les Canadiens ne doivent pas considérer la lutte contre l'inflation comme terminée, estime M. Gérald Bouey, gouverneur de la Banque du Canada. Dans le rapport annuel de la Banque du Canada pour 1976, publié le 21 mars dernier, M. Bouey est d'avis que l'année 1976 doit être considérée comme le premier épisode de la lutte engagée par le Canada pour se débarrasser d'attitudes et de comportements inflationnistes et retrouver l'équilibre économique interne nécessaire à la prospérité future. Le rapport rappelle que le taux d'inflation relativement élevé des coûts et des prix continue d'être fortement préjudiciable à la santé de notre économie.

Au cours des dernières années, l'augmentation de revenu nominal moyen des personnes ayant un emploi a été beaucoup plus rapide qu'aux États-Unis et trop forte par rapport à la prospérité au Canada. M. Bouey constate que le Canada est devenu un pays à coûts de production élevés. Aussi longtemps que cette situation durera, poursuit-il, on ne saurait espérer établir les bases solides nécessaires à la création continue d'emplois sur laquelle reposera notre prospérité future. Par ailleurs, le taux d'inflation a gravement porté atteinte à notre pouvoir de concurrence sur les marchés internationaux, ce qui s'est traduit par d'importants déficits dans notre commerce extérieur. D'ailleurs, la moyenne des salaires horaires pour le travailleur dans l'industrie manufacturière, en janvier 1976, était au Canada de \$5.03 l'heure, aux États-Unis, de \$4.80, en Suède, de \$4.67, en Allemagne de l'Ouest, de \$3.72, au Japon, de \$3.13, en Grande-Bretagne, de \$2.84, et en France, de \$2.19.

Le programme anti-inflation a maintenant près d'un an et demi, et depuis ses débuts l'inflation a régressé au Canada. Bien que l'on puisse continuer à discuter du rôle relatif joué par les indicateurs anti-inflation et par d'autres facteurs dont la stagnation de l'économie, dans la modération des prix obtenue jusqu'ici, un fait fondamental demeure: tous les indicateurs pertinents révèlent que des pressions exercées par les prix et les coûts ont diminué. Au premier anniversaire du programme, la hausse de l'indice des prix à la consommation s'établit à 6.2 p. 100, d'octobre 1975 à octobre 1976, un chiffre nettement inférieur à celui de 10.6 p. 100, un an auparavant. Ces résultats, comparés à notre objectif de la première année, qui prévoyait une hausse de 8 p. 100 de l'IPC jusqu'en octobre 1976 ont été très encourageants.

Ce qui importe davantage c'est que le taux d'augmentation du prix des produits non alimentaires et non énergétiques a maintenant commencé nettement à baisser. Cependant, le dernier rapport sur l'IPC a révélé que les prix en février avaient augmenté de 6.7 p. 100 comparativement à il y a un an, car les prix alimentaires au milieu de l'hiver ont été affectés par des problèmes climatiques dans le sud des États-Unis. L'objectif de la deuxième année du programme anti-inflation, soit 6 p. 100 de hausse annuelle de l'IPC jusqu'en octobre 1977, continue de poser un défi. En 1975, les conven-